

ASSEMBLÉE NATIONALE18 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 97

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 35

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« e) mieux assister les femmes enceintes dont la grossesse est perturbée par la souffrance économique, sociale ou familiale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'améliorer notre politique d'accueil de la vie et notamment en renfonçant l'assistance offerte aux grossesses à problèmes.